

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

**PROCES VERBAL des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 12 janvier 2013

Date de la convocation : 08.01.13 - Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Le 12 janvier deux mille treize, à 09h00, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 8 janvier, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

☒ **FINANCES :**

1. Adoption d'un projet de travaux – Demande de subvention au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2013 (DETR)
2. Stage formation Artificier : autorisation de financement
3. Réalisation d'emprunt au budget d'Assainissement 2012
4. Tarif 2013 Surtaxe d'assainissement

☒ **ESPACE PUBLIC**

5. Dénomination de voirie

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DA SILVA Aristide, GANNE Philippe, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MIGNOTTE Pascal, MERLE Virginie, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VASSORT Alain.

Absents et excusés : AUBERT Marie-Christine (pouvoir à Philippe COUTURIER),

Absent : DE ABREU Jérôme, PASTOR Abel, VALLERY Myriam.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 18, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités locales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Isabelle JOUVE est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2012.

Paraphe

Madame le Maire présente l'ordre du jour.

Elle informe de l'ajout de deux questions non portées sur l'ordre du jour :

- **le renouvellement des baux commerciaux de la Place du 1^{er} mai**
 - o **coiffure : Mme DO NASCIMENTO**
 - o **médecin : Mr MORVAN**
- **l'adhésion de nouvelles communes à l'EPF Smaf.**

QUESTION N° 1 : FINANCES

Délibération n° 2013-01

**OBJET : PROJET TRAVAUX « Rue Champ Bernard »
Adoption de l'opération et modalités de financement
Demande de subvention au titre de la DETR**

Rapporteur : Karine Tavernier

L'Adjointe, Madame Karine Tavernier, explique que certaines catégories d'opérations sont éligibles à l'obtention de la **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, subvention d'Etat.

Le dossier incluant la délibération du conseil adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement, doit être déposé à la Sous-Préfecture avant le 15.01.13 et aucun démarrage des travaux n'est possible avant la reconnaissance du caractère complet du dossier.

Madame Karine Tavernier soumet au conseil municipal le projet de « travaux d'aménagement et de voirie de la Rue Champ Bernard » qui a été retenu, en priorité, par le bureau municipal, en sa séance du 19.11.12.

VU, le compte rendu de la commission voirie –espaces verts- développement durable du 05.01.13, il est établi que ce projet concerne la réfection de la rue avec pour principaux objectifs :

- Améliorer la sécurité pour tous
- Diminuer la vitesse
- Rendre la circulation mixte lisible (piétons + cycliste + automobilistes)
- Améliorer le cadre de vie de cette rue.

Il ne s'agit pas de rénovation importante (réseaux et voirie corrects) mais plutôt d'aménagements.

Ce projet est identifié au plan d'aménagement du bourg et une fiche de principe d'aménagement existe.

Il est également l'une des actions de l'agenda 21.

A ce titre, une réunion avec les habitants de la rue Champ Bernard a eu lieu fin 2012, afin de connaître leurs remarques concernant un réaménagement de leur rue.

Suite à cette réunion et au travail des élus sur ce retour, le projet est présenté pour validation.

Les aménagements à réaliser sont décrits en annexe de cette délibération et présentés aux membres du conseil.

Paraphe

Quelques questions sont posées :

- Ce projet fait-il suite à des plaintes d'administrés relatives à une trop grande circulation dans la rue Champ Bernard ?
- Qui a décidé de la zone de marquage et pourquoi le « damier » a-t-il été retenu ?

Madame le Maire répond qu'effectivement la circulation est importante dans ce lotissement dont la population, fortement renouvelée ces dernières années, compte aujourd'hui plus de jeunes. Il est prouvé que, visuellement, le damier incite au ralentissement et à plus de prudence même si, effectivement, avec le temps, les bons réflexes peuvent se perdre. Une solution alternative pourra être étudiée au moment des devis après consultation de spécialistes de la circulation. Des panneaux sont également prévus.

Elle ajoute que les grandes lignes de ce projet seront présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

☒ **APPROUVE**

- le projet ci-dessus désigné
- le descriptif présenté
- le plan de financement

☒ **S'ENGAGE** à inscrire à son budget 2013 les crédits nécessaires pour couvrir les frais engendrés par ce projet, soit un coût prévisionnel de 44012 € HT.

☒ **DECIDE** que, selon le coût des différents travaux, il sera procédé à une mise en concurrence des entreprises, conformément aux règles du code des Marchés Publics.

☒ **DESIGNE** Madame le Maire pour déposer et signer la demande de subvention au titre de la DETR ainsi que tous les documents liés à la réalisation de ce projet.

Délibération n° 2013-02

OBJET : FINANCEMENT STAGE D'ARTIFICIER

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Depuis l'application de la directive européenne 2007/23/CE du 23 mai 2007, les artificiers de divertissement doivent être titulaires de certificats de qualification C4/T2 niveaux 1 ou 2. Seul l'Adjoint au Maire Jean-Jacques Levadoux détient cette qualification qui est obligatoire pour réaliser les actions de montage, tir et nettoyage de la zone de tir lors du feu d'artifice annuel de la commune.

Monsieur Levadoux a 60 ans. Il souhaite être accompagné et secondé par une personne appelée à prendre son relais.

Monsieur Nicolas Surzur, demeurant à Ménétrol, 16 rue du Clos Jonville, est volontaire pour cette mission.

Madame le Maire propose donc au conseil municipal de prendre à la charge de la commune le stage de formation de Nicolas Surzur à l'obtention du certificat C4/T2 niveau 1 qui se déroulera les 25 et 26 janvier 2013, pour un montant de 175.14 € TTC.

Paraphe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ▣ **APPROUVE** la candidature de Nicolas Surzur
- ▣ **ACCEPTE** la prise en charge financière de cette formation pour un montant de 146.44 € HT soit 175.14 € TTC.
- ▣ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatif à ce projet.

Délibération n° 2013-03

Objet : REALISATION D'UN EMPRUNT

Rapporteur : Alain Vassort

Alain Vassort rappelle qu'un emprunt de 50880.72 € a été prévu au budget primitif Assainissement 2012 au vu du projet d'étude diagnostique des réseaux et des travaux de réfection de l'Impasse des Roses.
Il n'a pu être contracté et sera donc reposé au budget 2013.

Alain Vassort présente les propositions commerciales qui ont été demandées à La Poste, à la Caisse d'Epargne et à la BPMC de Clermont-Ferrand et propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne auprès de qui la commune a déjà contracté deux emprunts (construction de la salle polyvalente et du bâtiment des services techniques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 Pour et 2 abstentions :

- ▣ **APPROUVE** l'offre de la Caisse d'Epargne, soit :
Un emprunt de 51 000 € Durée 15 ans - Frais de dossier 250 €
Taux fixe à 4.12% Périodicité annuelle
Amortissement progressif

▣ **Mandate** Madame le Maire pour signer le contrat et les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 2013-04

Objet : TARIF ASSAINISSEMENT ANNEE 2013

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur Vassort rappelle que, conformément aux engagements contractuels (traité d'affermage conclu entre la Commune et la Semerap), la Semerap applique automatiquement le tarif en vigueur si aucune délibération modifiant le tarif « surtaxe assainissement » ne leur est parvenue avant le 31 mars 2013.
Les tarifs sont libres, chaque commune décidant du taux à appliquer.
Concernant la commune de Ménétrol, le montant de la redevance est resté à **0.10671 € par m3**, pendant 10 ans.

Au vu des travaux d'assainissement envisagés, le conseil municipal a fixé le taux à

- 0.25 € /m3 par délibération du 23.03.11
- 0.30 € /m3 par délibération du 31.01.12

Paraphe

Monsieur Alain Vassort propose une augmentation de 0.05 € pour l'année 2013, soit 0.35 €/m3

Après délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tarif Assainissement applicable pour l'année 2013, soit : 0.35 € par m3.

QUESTION N° 2 : ESPACE PUBLIC

Délibération n° 2013-05

Objet : DENOMINATION D'UNE RUE

Rapporteur Michel Laurent

Un administré de la commune a besoin d'un justificatif de nomination de sa voirie. Il habite « Rue des Anciens Combattants ».

Michel Laurent explique que ce nom a sûrement été donné à la rue lors de la construction de la salle polyvalente mais la délibération n'ayant pas été retrouvée à ce jour, Michel Laurent propose au conseil de confirmer son accord à l'appellation de cette voirie et ainsi de remédier à l'absence de document officiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal CONSENT, à l'unanimité, à donner à la voirie désignée sur le plan annexé à la présente délibération la dénomination officielle suivante : Rue des Anciens Combattants

Délibération n° 2013-06

Objet : RENOUELEMENT DU BAIL A USAGE COMMERCIAL avec Mme DO NASCIMENTO Denise

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 16.09.94 donnant bail à usage commercial à Madame DO NASCIMENTO Denise pour le local situé Place du 1^{er} Mai, d'une surface de 40 m2, en rez de chaussée d'un immeuble à usage de logements.

Ce bail, consenti et accepté pour une durée de 3, 6 ou 9 années, avec faculté pour le preneur seul de faire cesser le bail à l'expiration de l'une ou l'autre des deux premières périodes triennales, a été renouvelé, dans les mêmes termes, par délibération du 31.10.03 soit jusqu'au 30.09.12.

Vu, la lettre de Madame DO NASCIMENTO Denise, reçue en Mairie le 09.01.13, sollicitant le renouvellement de son bail à compter du 01.10.12 pour une durée maximum de 9 ans, Madame le Maire propose d'accepter cette demande.

La question est débattue.

Jean-Jacques Levadoux demande quand et comment se calcule l'augmentation des loyers. Pascal Mignotte dit que les bailleurs disposent d'un cadre agréable, que les

Paraphe

aménagements, places de parking par exemple, sont à la charge de la commune et que les Elus pourraient décider d'augmenter le loyer.

Karine Tavernier propose que des renseignements soient pris lors du prochain renouvellement de bail pour disposer de tous les éléments avant discussion et d'adopter une attitude égalitaire pour tous les bailleurs.

Alain Vassort affirme qu'une renégociation est possible au bout de 9 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD, à 12 voix Pour et 3 Abstentions, à la reconduction du bail à usage commercial avec Madame DO NASCIMENTO Denise, dans les mêmes termes que le précédent, pour une durée maximum de 9 ans, soit jusqu'au 30.09.2021.

Délibération n° 2013-07

Objet : RENOUELEMENT DU BAIL A USAGE COMMERCIAL avec Mr MORVAN Yannick

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du 24 mai 1996 donnant bail à usage commercial à Monsieur MORVAN Yannick, médecin, pour le local situé Place du 1^{er} Mai, d'une surface de 39 m2, en rez de chaussée d'un immeuble à usage de logements, à compter du 1^{er} janvier 1996.

Ce bail, préparé par Maître PORTE, Notaire à Riom, consenti et accepté pour une durée de 11 ans renouvelable par périodes de 6 ans, est arrivé à son terme le 31 décembre 2012

Vu, la demande de Monsieur MORVAN Yannick, reçue en Mairie le 11 janvier 2013 sollicitant le renouvellement de son bail à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une nouvelle période de 6 ans, Madame le Maire propose d'accepter cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD, à 13 voix Pour et 2 Abstentions, à la reconduction du bail à usage commercial avec Monsieur MORVAN Yannick, dans les mêmes termes que le précédent, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

QUESTION N° 3 : ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n° 2013-08

OBJET : EPF Smaf – ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES

Rapporteur : Michel Laurent

Michel Laurent expose que :

- la communauté de communes du PAYS DE CAYRES PRADELLES (Haute Loire) , composée des communes de Alleyras, Arlempdes,

Paraphe

Barges, Cayres, Costaros, Lafarre, Landos, Le Bouchet-Saint-Nicolas, Ouides, Pradelles, Rauret, Saint-Arçons-de-Barges, Saint-Didier-d'Allier, Saint-Etienne-du-Vigan, Saint-Haon, Saint-jean-Lachalm, Saint-Paul-de-Tartas, Seneujols et Vielprat,

- Le SYNCIDAT MIXTE DES VALLEES DE LA VEYRE ET DE L'AUZON, composé des communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et des communes de Laps et Vic le Comte,

Ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le conseil d'administration, dans sa délibération du 08.11.12, a accepté cette demande et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 05.12.12 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

QUESTIONS DIVERSES

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur Michel Laurent

Monsieur Michel Laurent informe l'assemblée que l'enquête publique démarrera le lundi 28 janvier 2013 pour une durée d'un mois, soit jusqu'au vendredi 1^{er} mars 2013.

A compter du 1^{er} avril 2013, le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de ce rapport sera ensuite transmis au Sous-Préfet et au Président du Tribunal administratif. Il sera tenu à disposition du public, à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Dès le 16 avril 2013, une délibération du conseil municipal devrait permettre d'approuver le PLU de la commune qui sera ainsi applicable de droit.

2. RYTHMES SCOLAIRES

Un débat s'engage autour de cette réforme qui obligera les Elus à prendre une décision importante : la réorganisation scolaire sera-t-elle effective en septembre 2013.

Alain Vassort pense que cette réforme peut être considérée comme une avancée et que les encouragements financiers prévus par l'Etat doivent être mesurés.

Mais les questions sont posées : qui prendra en charge les enfants de 15h45 jusqu'à 16h30 ? comment trouver et financer un intervenant de qualité ? Riom Communauté peut-il proposer une mutualisation ?

Madame le Maire annonce qu'elle aura d'autres éléments très bientôt puisqu'elle doit assister à une réunion, le lundi 14 janvier, en sa qualité de membre du CA de

Paraphe

l'Association des Maires du Puy-de-Dôme. Elle ne manquera pas de les communiquer à l'équipe.

3. DATES A RETENIR

Le Débat d'Orientation Budgétaire le 25 janvier à 18h00 suivi de la cérémonie des vœux.

<> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 12 janvier 2013

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Adoption d'un projet de travaux – Demande subvention D.E.T.R | 2013-01 |
| 2. | Stage formation Artificier : autorisation de financement | 2013-02 |
| 3. | Réalisation d'un emprunt au budget d'Assainissement 2013 | 2013-03 |
| 4. | Tarif Assainissement 2013 | 2013-04 |
| 5. | Dénomination de voirie | 2013-05 |
| 6. | Renouvellement bail commercial avec Mme Do Nascimento | 2013-06 |
| 7. | Renouvellement bail commercial avec Mme Morvan | 2013-07 |
| 8. | EPF Smaf : adhésion de communes | 2013-08 |

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

AUBERT	Marie-Christine		LAURENT	Michel	
BOUTONNET	Nadine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
CHALARD	Christine		MERLE	Virginie	
CHERVALIER	Jean-Paul		MIGNOTTE	Pascal	
COUTURIER	Philippe		PASTOR	Abel	
DA SILVA	Aristide		SURZUR	Laurence	
DE ABREU	Jérôme		TAVERNIER	Karine	
GANNE	Philippe		VALLERY	Myriam	
JOUVE	Isabelle		VASSORT	Alain	